

## Annexe B | Prestations supplémentaires

(01.01.2026)

Les prix repris ci-après sont fixés par unité de prestation tel que précisé. Ils sont soumis aux variations de l'indice pondéré du coût de la vie. Seules les consommations et prestations réalisées au sein de la structure d'hébergement sont visées.

Indice pondéré du coût de la vie en vigueur à la date de conclusion du contrat : 968,04

### Soins et assistance

<b>S1</b>	Assistance et soins relevant des actes essentiels de la vie tels que défini par l'assurance dépendance, réalisée en dehors d'une ordonnance médicale, de la synthèse de prise en charge de l'assurance dépendance ou en dehors du plan de vie individuel (selon disponibilité)	17,45 € *
	<i>L'évolution des prix, outre l'indice applicable, évolue de pair avec la valeur monétaire arrêtée entre la CNS et la COPAS et publiée dans le protocole d'accord signé en exécution de l'article 395 du CSS.</i>	
<b>S2</b>	Accompagnement personnel lors de visites médicales ou de rendez-vous privés EXTERNES (selon disponibilité)	17,45 € *
	<i>L'évolution des prix, outre l'indice applicable, évolue de pair avec la valeur monétaire arrêtée entre la CNS et la COPAS et publiée dans le protocole d'accord signé en exécution de l'article 395 du CSS.</i>	
<b>S3</b>	Participation à une activité récréative en groupe (activité d'appui à l'indépendance réalisée en groupe) au sein de la structure d'hébergement, au-delà des activités prévues dans le plan de vie individuel	5,67 € *
	<i>L'évolution des prix, outre l'indice applicable, évolue de pair avec la valeur monétaire arrêtée entre la CNS et la COPAS et publiée dans le protocole d'accord signé en exécution de l'article 395 du CSS.</i>	
<b>S4</b>	Prestations thérapeutiques individuelles (activité d'appui à l'indépendance réalisée en individuel) réalisées par la structure d'hébergement, en dehors d'une ordonnance médicale, de la synthèse de prise en charge de l'assurance dépendance ou en dehors du plan de vie individuel (selon disponibilité)	31,41 € *
	<i>L'évolution des prix, outre l'indice applicable, évolue de pair avec la valeur monétaire arrêtée entre la CNS et la COPAS et publiée dans le protocole d'accord signé en exécution de l'article 395 du CSS.</i>	
<b>S5</b>	Matériel d'incontinence (en l'absence de classement en Assurance Dépendance)	****

*	Prix par quart d'heure entamé
**	Selon devis du fournisseur
***	Suivant consommation individuelle
****	Selon liste des prix du prestataire externe ou du fournisseur

## Autres prestations supplémentaires

<b>E1</b>	Pédicure ( <i>joint pour info au contrat</i> )	****
<b>E2</b>	Coiffeur ( <i>joint pour info au contrat</i> )	****
<b>E3</b>	Pharmacie	****
<b>L1</b>	Marquage du linge privé ( <i>joint pour info au contrat</i> )	****
<b>L2</b>	Nettoyage du linge privé ( <i>joint pour info au contrat</i> )	****
<b>L2.1.</b>	Forfait administratif et logistique interne lié au nettoyage du linge privé par un prestataire externe	10€/mois
<b>L3</b>	Set de linge de toilettes supplémentaires (au nombre de 7)	10,25 € / Set
<b>L4</b>	Réfection supplémentaire du lit + draps	10,25 € / unité
<b>H1</b>	Fêtes privées et autres services hôtellerie	**
<b>A1</b>	Transmission du courrier sur demande (2x par mois)	20,50 € / mois
<b>A2</b>	Mise à disposition d'une autre clé de chambre sur demande	25,62 € / clé
<b>A3</b>	Communication téléphonique	***
<b>A4</b>	Programme de télévision de base standard	****
<b>T1</b>	Intervention du service technique sur bien personnel ( <i>préparation, réalisation et suivi</i> ) <i>Le prix n'inclut pas le matériel - le matériel est refacturé au prix coûtant.</i>	12,81 € *
<b>T2</b>	Mise à disposition d'un nouveau matelas sur demande	**
<b>M1</b>	Nettoyage supplémentaire de la chambre sur demande	10,25 € *

## Remboursement en cas d'absence

<b>R1</b>	Remboursement partiel du prix de pension pour inoccupation temporaire ( <i>Article 3 du contrat d'hébergement</i> )	8,47 € / jour
-----------	--	---------------

*	Prix par quart d'heure entamé
**	Selon devis du fournisseur
***	Suivant consommation individuelle
****	Selon liste des prix du prestataire externe ou du fournisseur